



- le Maire ou l'adjoint délégué, président
- et 8 commissaires.

Les commissaires doivent être français, avoir au moins 25 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un des commissaires doit être domicilié en dehors de la commune.

Enfin, lorsque la commune comporte au moins 100 hectares de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Les 9 commissaires sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précitées, dressée par le conseil municipal.

En plus de Monsieur le Maire de Beaucourt, le conseil municipal doit proposer 32 noms au directeur des services fiscaux, 16 commissaires titulaires et suppléants (en nombre double).

### **Commission Communale des Impôts Directs**

| <b>8 Titulaires</b>                                                           | <b>(Double)</b>                                                               | <b>8 Suppléants</b>                                                        | <b>(Double)</b>                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Patrick BOURQUIN</b><br>2 rue des Vertillots<br>90500 BEAUCOURT            | <b>Hubert REIBEL</b><br>2 rue du Bouvot<br>90500 BEAUCOURT                    | <b>Michel DONZÉ</b><br>48bis rue Charles de<br>Gaulle<br>90500 BEAUCOURT   | <b>Daniel PECHIN</b><br>19 rue du Château d'Eau<br>des Charmottes<br>90500 BEAUCOURT |
| <b>André BANDELIER</b><br>1 ruelle des Grandes<br>Planches<br>90500 BEAUCOURT | <b>Marie-Lise LHOMET</b><br>23 rue de la Maison<br>Blanche<br>90500 BEAUCOURT | <b>Jean-Claude<br/>TOURNIER</b><br>5 rue des Lambraies<br>90500 BEAUCOURT  | <b>Bénédicte MARCHAND</b><br>11 rue de la Maison<br>Blanche<br>90500 BEAUCOURT       |
| <b>Jean-Yves PLAIN</b><br>Route de Dampierre<br>90500 BEAUCOURT               | <b>Alain MAILLOT</b><br>8 allée Georges Cuvier<br>90500 BEAUCOURT             | <b>Stéphane FROSSARD</b><br>40 allée Georges Cuvier<br>90500 BEAUCOURT     | <b>Pascal VOISARD</b><br>1 rue d'Artois<br>90500 BEAUCOURT                           |
| <b>Jean-Claude CORTI</b><br>3 rue Bel Air<br>90500 BEAUCOURT                  | <b>Noëlle BOEGLI</b><br>12 rue du Docteur Julg<br>90500 BEAUCOURT             | <b>Michel PLOMB</b><br>2 rue Alfred Pechin<br>90500 BEAUCOURT              | <b>Aïda LEPETIT</b><br>30 rue Frédéric Japy<br>90500 BEAUCOURT                       |
| <b>Claude GIRARD</b><br>5 im. Claude Debussy<br>90500 BEAUCOURT               | <b>Jean-Claude<br/>CORNUOT</b><br>8 impasse Gabriel Fauré<br>90500 BEAUCOURT  | <b>Francis COURTOT</b><br>12A rue Alfred Pechin<br>90500 BEAUCOURT         | <b>Jean-Claude JACOB</b><br>15 rue de Montbouton<br>90500 BEAUCOURT                  |
| <b>Michel CROISSANT</b><br>27 rue Charles de Gaulle<br>90500 BEAUCOURT        | <b>Geneviève<br/>RECEVEUR</b><br>40 rue de Montbouton<br>90500 BEAUCOURT      | <b>Arlette HARMANT</b><br>5 passage Mendès France<br>90500 BEAUCOURT       | <b>Christine DELPIE</b><br>68 rue Pierre Beucler<br>90500 BEAUCOURT                  |
| <b>Jean-Luc PAGE</b><br>31 rue de Lattre de<br>Tassigny<br>90500 BEAUCOURT    | <b>Catherine CLAYEUX</b><br>23 allée des Grands<br>Champs<br>90500 BEAUCOURT  | <b>Charly FISCHER</b><br>6 impasse du Rosier<br>d'Amour<br>90500 BEAUCOURT | <b>Jeannette HEYBERGER</b><br>18 rue Pierre Beucler<br>90500 BEAUCOURT               |
| <b>Marie VILLAUMIÉ</b><br>Ferme des Champs<br>Houdins<br>90500 MONTBOUTON     | <b>Jean-Louis FRIDEZ</b><br>29 rue Principale<br>90100 VILLARS LE<br>SEC      | <b>Pierre-André DOMON</b><br>2 rue de Chaquaney<br>39350 PAGNEY            | <b>Michel CONCASTRI</b><br>3 rue des Champs<br>Blessonniers<br>90500 BEAUCOURT       |

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la liste de commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs proposée par Monsieur le Maire.**

## CULTURE

### **2- Vente d'ouvrages déclassés**

#### **Rapporteur : Charly FISCHER**

Afin de renouveler ses collections, la médiathèque élimine occasionnellement de ses étagères les ouvrages et magazines défraîchis et obsolètes.

Des ventes de ce type d'ouvrages sont organisées au besoin. Il convient donc de décider du tarif de vente de ces livres.

#### **Propositions de tarifs pour la vente de ces documents :**

- 0,20 € l'unité (livres enfants, romans adultes, documentaires, magazines adultes-enfants)

**Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.**

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **3- Elections sénatoriales – Désignation des électeurs de la commune**

#### **Rapporteur : Cédric PERRIN**

Le renouvellement de la série A des Sénateurs interviendra pour le Département du Territoire de Belfort le 28 septembre 2014.

Pour ce faire, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 20 juin 2014 afin de désigner leurs délégués et suppléants (décret n° 2008-494 du 26 mai 2008) au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des Sénateurs.

A Beaucourt, les délégués titulaires (15) et suppléants (5) sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel (Art.R138 à R.142).

Sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle :

**Liste d'entente pour Beaucourt**, sont élus, à l'unanimité, avec 29 voix :

#### Titulaires

Josette BESSE  
Jean-Claude TOURNIER  
Marie-Lise LHOMET  
Bernard LIAIS  
Bénédicte MARCHAND

#### Suppléants

Gilles COURGEY  
Aïda LEPETIT  
Jérémy CARLIER  
Arlette HARMANT  
Jean-Claude CORNUOT

Stéphane FROSSARD  
Jeannette HEYBERGER  
Thomas BIETRY  
Virginie JULLIAND  
Francis COURTOT  
Alexa DEMOUGE  
Charles FISCHER  
Christine DELPIE  
Hamid HAMLIL  
Catherine CLAYEUX

**4- Motion présentée par Guy MICLO aux élus réunis le 14 juin 2014 en Assemblée Générale de l'Association Départementale des Maires de France, pour le maintien du lycée Diderot et de ses enseignants**

**Rapporteur : Cédric PERRIN**

Dans le cadre de son plan « Lycées », le Conseil Régional de Franche-Comté a envisagé, pour le Territoire de Belfort, la fermeture du Lycée Professionnel Ferry à DELLE ou la fermeture du Lycée Professionnel Diderot sis à BAVILLIERS et mitoyen de BELFORT. A ce jour le Comité de Pilotage Régional a opté pour la fermeture du Lycée Diderot.

Ce plan « Lycées » est motivé à la fois par la diminution des effectifs, consécutif à la rénovation de la voie professionnelle de 2009, mais aussi par la raréfaction des ressources publiques qui génèrent des rationalisations de gestion. C'est une conséquence concrète des politiques publiques d'austérité déclinées sur l'ensemble du territoire assorties d'une vision à court terme.

Décider aujourd'hui de la fermeture pure et simple d'un tel établissement d'enseignement professionnel pose problème à plus d'un titre, d'autant qu'il existe d'autres solutions qui méritent d'être explorées dans l'intérêt des élèves, de la communauté éducative et de l'ensemble des Communes de notre Département.

Le Lycée Diderot constitue une structure à taille humaine indispensable à la qualité du climat scolaire qui joue un rôle essentiel pour créer un environnement favorable aux apprentissages et au bien-être des élèves.

Le Lycée Diderot :

est labélisé « Lycée des Métiers de l'Electricité et des Technologies Numériques » ;

est un lieu d'expérimentations pédagogiques qui permet de soutenir les élèves, de les faire progresser, de les encourager, de les valoriser afin de concourir à leur redonner l'estime de soi ;

dispose de locaux bien aménagés avec des espaces de travail de mieux en mieux équipés et des équipes éducatives très impliquées dans la vie de l'établissement, dans des relations de qualité avec les parents, le tout pour la réussite des élèves ;

assure la mixité des publics au cœur des « Résidences », avec une ouverture depuis 2013 du parcours intégré par apprentissage à partir de la deuxième année de bac pro technicien

Ville de Beaucourt

d'usinage : gestion dans la même division des deux parcours d'apprenants à la fois et construction d'un partenariat solide avec les entreprises.

Si l'on peut concevoir la nécessité qu'il y ait à garantir une gestion rigoureuse de la dépense publique, le secteur de l'éducation est un pari sur l'intelligence et sur l'avenir qui mérite d'être considéré comme une priorité.

Une décision de fermeture du Lycée Diderot serait à contretemps : la vocation industrielle du Nord Franche-Comté a besoin du maintien d'établissements qui assurent une formation professionnelle de qualité.

Le maintien du Lycée Diderot mérite de regarder d'autres solutions.

Une autre piste, trop aisément écartée, pourrait consister à maintenir le Lycée Diderot et de délester le Lycée Follereau de certains de ses enseignements, cela s'accompagnant d'une restructuration de l'offre immobilière de ce Lycée.

LES GRANDES STRUCTURES ne sont pas les solutions les plus adaptées aux élèves, aux enseignements, notamment techniques et professionnelles.

Le Conseil Municipal de Beaucourt, à l'unanimité, demande en conséquence au Conseil Régional de Franche-Comté et à sa Présidente, de bien vouloir abandonner le projet de fermeture du Lycée Diderot ainsi que la fermeture du Lycée Ferry à Delle et d'engager une discussion avec l'ensemble des acteurs locaux pour trouver une solution qui garantisse d'abord l'intérêt des élèves, la réussite éducative, mais aussi le lien social dans l'intérêt également de tous les citoyens de notre Département.

Fin de séance à 19 heures 40  
Fait à Beaucourt,  
Le 23 juin 2014

La Secrétaire de séance  
**Josette BESSE**